

**Assemblée générale**

Soixante-dix-septième session

Documents officiels

Distr. générale
15 novembre 2022
Français
Original : anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 10^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 10 octobre, à 10 heures

Présidence : M^{me} Stoeva (Bulgarie)
puis : M. Abdelaal (Vice-Président) (Égypte)
puis : M^{me} Stoeva (Bulgarie)

Sommaire

Déclaration du Président de l'Assemblée générale

Point 18 de l'ordre du jour : Développement durable

- a) Parvenir au développement durable : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce à l'adoption de modes de consommation et de production durables, en faisant fond sur Action 21
- b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- c) Réduction des risques de catastrophe
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- f) Convention sur la diversité biologique
- g) Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



- h) Harmonie avec la Nature
- i) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- j) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière
- k) Développement durable dans les régions montagneuses

La séance est ouverte à 10 heures.

Déclaration du Président de l'Assemblée générale

1. **M. Kőrösi** (Hongrie), Président de l'Assemblée générale, déclare que, durant la semaine de réunions de haut niveau de l'Assemblée générale, la plupart des dirigeants mondiaux, s'exprimant à la fois dans le cadre du débat général et des réunions bilatérales, ont fait part de leur détermination à rechercher des solutions multilatérales aux crises complexes qui touchent actuellement la planète ainsi qu'opérer des transformations pour améliorer les perspectives. Dans le cadre de ses travaux, la Commission doit examiner chaque point de l'ordre du jour sous l'angle de la gestion de crise et de la transformation et proposer des solutions concrètes et transformatrices pouvant être facilement comprises par le grand public, car le monde est à la recherche de réponses claires et pertinentes. En outre, la solidarité est le seul moyen de rétablir efficacement la confiance et de rendre l'Organisation des Nations Unies plus pertinente et performante. L'année à venir sera marquée par des étapes cruciales pour la durabilité, avec des conférences sur les changements climatiques, la biodiversité, l'eau et la réduction des risques de catastrophe. Les résultats des travaux de la Commission seront directement fusionnés avec ceux des conférences, préparant le terrain au forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui sera l'événement central de l'année 2023. Du point de vue du Président, le forum doit permettre le décloisonnement des efforts, ce qui n'a pas nécessairement été l'approche adoptée pour la réalisation des objectifs de développement durable dans le passé. Un accord doit intervenir sur les actions transformatrices à même d'accélérer la mise en œuvre et d'inverser la tendance actuelle à la destruction de l'environnement, à l'accentuation des inégalités et à la formation de bulles de dettes environnementales, sociales et financières. Ces dettes ne disparaîtront pas et devront être remboursées ; les retombées négatives de leur éventuelle explosion seraient particulièrement importantes.

2. La contribution de la Commission est cruciale dans plusieurs domaines. Premièrement, en tirant les enseignements de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le monde doit se préparer à de futures pandémies en reconnaissant que les vaccins ne sont pas le seul moyen de défense fiable. Il faut creuser les données factuelles pour mieux comprendre comment et pourquoi la COVID-19 a pu ébranler à ce point les systèmes de santé, les économies, les chaînes d'approvisionnement, les marchés du travail, les budgets, la confiance du public et la stabilité sociale et politique.

3. Deuxièmement, la Commission doit renforcer sa détermination à freiner les changements climatiques par des actions renouvelables et durables, en prêtant attention aux liens entre ces changements et les ressources en eau. La Conférence des Nations Unies sur l'eau, qui se tiendra en 2023, ainsi que sa réunion préparatoire et la consultation des parties prenantes, stimuleront les progrès en matière d'accès aux ressources en eau. Des politiques intelligentes en matière d'eau et de climat sont essentielles pour renforcer la résilience face aux inondations, aux sécheresses et à la diminution des ressources en eau, tout comme le système mondial d'information sur l'eau proposé en 2022, qui permettra de sauver des vies, de rendre les investissements plus efficaces et de mieux orienter les décisions en matière de développement.

4. Troisièmement, la Commission doit se pencher sur la question de l'accès équitable aux technologies durables, car le progrès technologique reste une frontière de développement inaccessible pour les pays à faible revenu. L'innovation résultant de l'association de la haute technologie et du savoir traditionnel est indispensable et des efforts sont requis pour combler le fossé numérique, qui est devenu un nouveau visage de l'inégalité. Un montant sans précédent de 4 300 milliards de dollars est nécessaire chaque année pour atteindre les objectifs et la Commission doit encourager les discussions sur les stratégies visant à aider les pays à se redresser durablement.

5. Quatrièmement, il faut mettre au moins une méthodologie pour mesurer les transformations opérées au service du développement durable qui permette de tenir compte du bien-être humain, du capital naturel et du développement économique durable, en plus du produit intérieur brut. Les travaux du Groupe de haut niveau sur l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle pour les petits États insulaires en développement, vont donc dans la bonne direction.

6. Bien qu'on puisse être découragé face à la multiplicité des problèmes présents partout, on peut rappeler, pour paraphraser Martin Luther King, que la véritable grandeur d'un homme ne se mesure pas à des moments où il est à son aise, mais lorsqu'il traverse une période de controverses et de défis.

Point 18 de l'ordre du jour : Développement durable (A/77/254 et A/77/272)

- a) Parvenir au développement durable : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce à l'adoption de modes de consommation et de production**

durables, en faisant fond sur Action 21
(A/77/210 et A/77/249)

- b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (A/77/146 et A/77/218)
- c) Réduction des risques de catastrophe** (A/77/293)
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures** (A/77/215)
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique** (A/77/215)
- f) Convention sur la diversité biologique** (A/77/215)
- g) Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement** (A/77/25 et A/77/25/Add.1)
- h) Harmonie avec la nature** (A/77/244)
- i) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable** (A/77/211)
- j) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière** (A/77/216)
- k) Développement durable dans les régions montagneuses** (A/77/217)

7. **M. Zhu** (Administrateur chargé de la Division des objectifs de développement durable, Département des affaires économiques et sociales) indique que les sept rapports du Secrétaire général qu'il va présenter ont été établis par la Division des objectifs de développement durable du Département des affaires économiques et sociales.

8. Le rapport intitulé « Parvenir au développement durable : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce à l'adoption de modes de consommation et de production durables, en faisant fond sur Action 21 » (A/77/210), fait le point sur la mise en œuvre du Programme 2030, en mettant l'accent sur la situation en matière de consommation et de production durables et en prenant compte les

incidences de la riposte à la pandémie et des efforts de relèvement qui ont suivi. Dans le rapport intitulé « Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) (A/77/249), le Secrétaire général donne un aperçu des progrès accomplis pour garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous. Dans son rapport sur le suivi et l'application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (A/77/218), il décrit les activités entreprises pour mettre en œuvre les Orientations de Samoa. Le rapport sur le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et futures (A/77/146) donne une vue d'ensemble des progrès réalisés par les pays de la région en matière de gestion durable de la mer des Caraïbes. Dans le rapport sur l'harmonie avec la Nature (A/77/244), le Secrétaire général reconnaît les progrès réalisés en matière de jurisprudence de la Terre et les efforts conjointement déployés par les États Membres afin de faire en sorte que les droits humains aillent de pair avec les droits de la Nature. Dans son rapport intitulé « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable » (A/77/211), il dresse un panorama des progrès accomplis et des mesures prises pour faire avancer l'objectif de développement durable n° 7. Enfin, dans le rapport sur le développement durable dans les régions montagneuses (A/77/217), il est souligné que les montagnes sont des écosystèmes clés qui fournissent des biens et services à la planète et assurent des moyens de subsistance à un grand nombre de personnes.

9. **M. Bolwijn** (Chef du Service de la recherche sur les investissements et administrateur chargé du Service des entreprises de la Division de l'investissement et des entreprises de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), intervenant par liaison vidéo, présente le rapport du Secrétaire général sur l'entrepreneuriat au service du développement durable (A/77/254). Il observe que les micro, petites et moyennes entreprises constituent l'épine dorsale de nombreuses économies, contribuant à la réalisation du Programme 2030 en stimulant la croissance économique inclusive, l'innovation et la cohésion sociale et en mettant au point des solutions pour relever les défis environnementaux. Elles représentent l'essentiel de l'emploi au niveau mondial et la grande majorité des entreprises, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Les entrepreneurs et les micro-, petites

et moyennes entreprises ont été confrontés à des incertitudes et à des défis en raison des changements climatiques, de la pandémie de COVID-19 et des crises alimentaires, énergétiques et financières actuelles. Les petits entrepreneurs et les travailleurs indépendants sont touchés de manière disproportionnée car ils ont une moindre résilience, disposent de moins de réserves, ont moins d'accès à des financements, ne bénéficient pas de programmes d'aide gouvernementaux ciblés tels que ceux mis en place pour lutter contre la pandémie et souffrent des perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Les entreprises dirigées par des femmes, des jeunes, des réfugiés et des migrants ont été particulièrement touchées. Paradoxalement, le nombre d'entrepreneurs a augmenté, mais ils sont devenus entrepreneurs par nécessité, n'ayant pas d'autre possibilité de générer des revenus. Leurs besoins étant différents de ceux des entrepreneurs d'opportunité, qui sont motivés par la recherche de nouvelles opportunités entrepreneuriales, des politiques différenciées sont nécessaires.

10. Parmi les exemples positifs de réussite entrepreneuriale, on peut citer l'innovation grâce à la promotion des grappes d'entreprises, de la recherche-développement et des liens entre l'industrie et les universités, l'amélioration de la résilience face aux crises, l'adoption d'outils numériques ou le passage à des activités en ligne. Les stratégies gouvernementales et l'action des organisations internationales ont également renforcé les conditions générales de fonctionnement des entreprises par le biais de programmes gouvernementaux numériques, de cadres consultatifs sur la politique à suivre, d'activités de renforcement des capacités et d'outils et de programmes spécifiques pour les groupes vulnérables.

11. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a recommandé que la Commission fasse porter ses efforts sur trois domaines principaux. Premièrement, elle doit s'assurer que les stratégies pour les micro-, petites et moyennes entreprises restent cohérentes et simplifiées, en se concentrant sur les 90 % d'entrepreneurs qui travaillent de manière informelle ou par nécessité, étant donné que la plupart des entrepreneurs n'appartiennent pas à la catégorie des entreprises de haute technologie, numériques et innovantes. Deuxièmement, les actions visant à promouvoir l'entrepreneuriat numérique doivent être renforcées par un soutien à la numérisation non seulement des micro-, petites et moyennes entreprises, mais aussi des services publics destinés aux entreprises et aux investisseurs. Enfin, des stratégies de développement entrepreneurial spécifiques, inclusives et durables, doivent être conçues à l'intention des

groupes vulnérables, afin de mettre en œuvre le Programme 2030.

12. **M. Venancio** (Conseiller régional, Bureau régional pour les États arabes, Programme des Nations Unies pour le développement), intervenant par liaison vidéo, présente le rapport du Secrétaire général sur la marée noire sur les côtes libanaises (A/77/272), établi en application de la résolution 76/199 de l'Assemblée générale. Il indique que la destruction par l'armée de l'air israélienne en 2006 des réservoirs de carburant situés dans le voisinage immédiat de la centrale électrique de Jiyeh (Liban) a entraîné une catastrophe écologique avec le déversement d'environ 15 000 tonnes de carburant et la contamination d'environ 150 km de côtes au Liban et en République arabe syrienne. Bien que des études aient montré que la valeur des dommages subis par le Liban s'élevait à 856,4 millions de dollars en 2014, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) n'a pas été en mesure de mener d'autres études environnementales pour évaluer les opérations passées ou en cours et déterminer le coût des dégradations de l'environnement. On ne dispose donc d'aucune étude viable de la situation après 16 ans.

13. L'absence de mise en œuvre des réparations et des indemnités a suscité de vives inquiétudes, alors que l'Assemblée générale a demandé au Gouvernement israélien d'assumer la responsabilité de l'indemnisation des pays touchés par la marée noire. L'Assemblée a également encouragé les États Membres, les organisations régionales et internationales, les institutions financières régionales et internationales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé à continuer d'apporter un appui financier et technique au Gouvernement libanais pour les opérations de nettoyage et de réhabilitation le long des rivages pollués mais, après l'achèvement en 2017 du contrat financé par l'Union européenne pour le traitement et l'élimination des déchets restants, aucune autre aide n'a été apportée aux efforts de récupération et de réhabilitation, malgré l'importance de rivages propres pour la réalisation du Programme 2030 et la protection des écosystèmes, comme indiqué lors de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. En outre, le Secrétaire général exhorte les États Membres et les autres parties prenantes à intensifier leur soutien au Fonds pour le relèvement du Liban et au Fonds de financement de la réparation des dégâts causés par la marée noire en Méditerranée orientale et s'inquiète de l'absence de contributions financières volontaires au

fonds d'affectation spéciale de la part de la communauté internationale des bailleurs de fonds.

14. Le Secrétaire général a salué les efforts déployés par le Gouvernement libanais, compte tenu notamment de la nouvelle marée noire survenue sur la côte libanaise en février 2021, qui a mis en péril la vie marine, la biodiversité et les moyens de subsistance, et a exhorté les parties prenantes à intensifier leur soutien, compte tenu de la situation socioéconomique critique du pays.

15. **M. Thiaw** (Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification), intervenant par liaison vidéo, présente la section II de la note du Secrétaire général transmettant le rapport sur l'application des conventions des Nations Unies sur l'environnement (A/77/215). Il souligne que la dégradation des terres et la sécheresse sont deux des questions au centre des travaux du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique et que la réduction des pertes de terres et le renforcement de la résistance à la sécheresse peuvent contribuer à éviter des crises mondiales. La dégradation des terres a réduit la productivité des sols, nuisant à la sécurité alimentaire et plongeant des millions de personnes dans la pauvreté et la faim. Intensifiées par les changements climatiques, les sécheresses sont devenues de plus en plus fréquentes, comme on l'a vu dans de nombreuses régions du monde ces dernières années, favorisant les incendies de forêt et provoquant des dévastations généralisées. Les longues sécheresses sont souvent suivies de graves inondations qui emportent les terres et les cultures et font souvent des victimes. D'après les estimations, les sécheresses pourraient toucher plus des trois quarts de la population mondiale d'ici à 2050. Elles sont souvent exacerbées par une mauvaise gestion des terres, dont il est démontré qu'elle concerne jusqu'à 40 % des terres dans le monde.

16. La restauration des terres, quant à elle, présente de nombreux avantages, notamment la génération de revenus pour les populations locales, la création d'emplois pour les jeunes et l'augmentation de la production agricole. La sécheresse et la perte de terres ont été des thèmes prioritaires de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qui s'est tenue en Côte d'Ivoire, et le secrétariat a soutenu des initiatives transformatrices telles que l'Initiative Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel, l'Initiative de restauration des paysages forestiers africains et l'Initiative verte pour le Moyen-Orient. Le Programme Héritage d'Abidjan et l'initiative de restauration des terres du Groupe des vingt visent

également à lutter contre la déforestation et la dégradation des sols et d'autres efforts sont en cours en Amérique latine et en Asie. Des milliards de dollars ont été mobilisés après que l'on s'est rendu compte que chaque dollar investi pouvait rapporter jusqu'à 30 dollars. La restauration des terres offre une protection contre les changements climatiques et la perte de biodiversité, mais aussi contre la pauvreté, les conflits et les migrations forcées.

17. Il reste cependant beaucoup à faire, notamment pour améliorer l'accès à la terre des femmes, qui sont particulièrement touchées par la dégradation des sols et la sécheresse. Bien qu'elles représentent près de la moitié de la main-d'œuvre agricole mondiale, les femmes ont un accès inégal et limité à la terre et donc au crédit et à la technologie. Elles ne participent pas aux processus décisionnels, ce qui entrave le développement économique et la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, elles doivent aller à la recherche d'eau et de bois de chauffage dans les endroits où ces ressources sont rares. Comme le recommande le rapport du Secrétaire général, des cadres juridiques appropriés sont nécessaires pour garantir les droits fonciers des femmes, afin de combler l'écart entre les hommes et les femmes ; le renforcement de la résistance à la sécheresse est une autre question urgente ; et enfin, il est essentiel de s'attaquer aux migrations forcées et aux déplacements dus à la désertification et à la dégradation des sols afin de protéger les jeunes des activités illicites.

18. **M^{me} Mizutori** (Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe), dans une déclaration vidéo préenregistrée, présente le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) (A/77/293). Elle déclare que des progrès sont en cours, mais qu'aucun pays n'est sur la bonne voie pour atteindre les sept objectifs mondiaux du Cadre d'ici à 2030. Avec des écosystèmes au bord de l'effondrement et une marge de manœuvre budgétaire étirée à l'extrême, le nombre de catastrophes et leurs répercussions augmentent. L'examen à mi-parcours du Cadre, qui débouchera sur une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale en 2023, est la dernière chance avant 2030 de prévenir les risques nouveaux et émergents et de s'y préparer, et le résultat négocié au niveau intergouvernemental sera l'occasion de renouveler l'engagement d'accélérer la réduction des risques de catastrophe et de l'intégrer dans les efforts de développement.

19. Pour mieux comprendre les risques de catastrophe, les approches de l'évaluation et de la modélisation des risques doivent prendre en compte tous les aléas et

risques décrits dans le Cadre de Sendai et l'utilisation des données sur les pertes dues aux catastrophes dans tous les secteurs doit être améliorée grâce à des partenariats, y compris avec le secteur privé. Des rapports réguliers sur les mégatendances et les risques de catastrophe renforceront la prise de décision fondée sur les risques. En outre, pour garantir une approche pangouvernementale de la réduction des risques de catastrophe, les mécanismes de coordination multisectorielle et interinstitutionnelle doivent être consolidés et des efforts concertés sont requis pour relier les stratégies de réduction des risques de catastrophe aux plans sectoriels et les intégrer dans la législation et la réglementation. Une approche globale de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques est essentielle. En outre, les investissements dans la réduction des risques de catastrophe doivent être accélérés pour être à la hauteur des financements nécessaires et tous les pays doivent accroître les financements publics consacrés à cette réduction. Cette action pourrait être étayée par le marquage et le suivi des dépenses ainsi que par des orientations et des réglementations sur la réduction des risques d'investissement. La planification avant les catastrophes des activités de relèvement et de reconstruction tenant compte des risques est également importante, tout comme l'initiative visant à assurer une couverture mondiale complète des systèmes d'alerte précoce dans les cinq prochaines années.

20. Le Programme d'action de Doha pour les pays les moins avancés et les examens des Orientations de Samoa et du Programme d'action de Vienne pour les pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 offrent l'occasion de renforcer la résilience et de réduire les risques pour les pays en situation particulière. En outre, la réduction des risques de catastrophe peut être un outil de maintien de la paix et de limitation des besoins humanitaires, des évaluations multidimensionnelles des risques étant nécessaires pour intégrer les risques de catastrophe et de conflit ainsi que la réduction des risques de catastrophe dans l'action humanitaire. L'urgence climatique et la crise socioéconomique déclenchée par la pandémie de COVID-19 sont des exemples des conséquences mondiales qui peuvent survenir lorsque le risque n'est ni bien compris ni géré efficacement.

21. **M. Violetti** (Directeur du Programme de financement, de technologie et de renforcement des capacités, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), dans une déclaration vidéo préenregistrée, présente la section I de la note du Secrétaire général transmettant le rapport sur

l'application des conventions des Nations Unies sur l'environnement (A/77/215). Il note que le retard pris par le processus intergouvernemental sur les changements climatiques en 2021 en raison de la pandémie de COVID-19 a renforcé le sentiment qu'il était urgent d'agir, notamment pour être en mesure d'atteindre les objectifs de température de l'Accord de Paris, en particulier l'objectif de 1,5° C, dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'urgence d'une intensification des mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, que confirment les conclusions des récents rapports intergouvernementaux, est claire et sans équivoque et est reflétée dans le Pacte de Glasgow pour le climat, dans lequel les Parties à la Convention appellent à renforcer les ambitions en matière d'action climatique et énoncent les mesures les plus urgentes à prendre pour faire face aux principaux problèmes dans ce domaine. Le Pacte appelle également les Parties à accélérer le développement, le déploiement et la diffusion des technologies et l'adoption de politiques visant à assurer le passage à des systèmes énergétiques à faibles émissions, notamment en transposant rapidement et à plus grande échelle des mesures axées sur la production d'énergies propres et sur l'efficacité énergétique, comme la diminution progressive du nombre de centrales au charbon et l'élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles, tout en apportant un soutien ciblé aux plus pauvres et aux plus vulnérables et en assurant une transition juste.

22. Les résultats de plusieurs négociations de fond sont particulièrement importants et marquants. En ce qui concerne le financement, le retard pris dans la réalisation de l'objectif de 100 milliards de dollars et de l'augmentation des contributions annoncées pour combler ce retard a été souligné et la nécessité de mobiliser les sources de financement de l'action climatique a été confirmée. L'urgence de l'intensification de l'appui en faveur des mesures d'adaptation a été reconnue et un programme de travail relatif à l'objectif mondial en matière d'adaptation a été établi. En ce qui concerne les pertes et les préjudices, les fonctions du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques ont été définies et un dialogue a été établi. S'agissant de l'atténuation, la nécessité de réduire rapidement, drastiquement et durablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre, notamment les émissions mondiales de dioxyde de carbone, a été reconnue et il a été demandé aux Parties de revoir et d'améliorer les objectifs fixés pour 2030 dans leurs contributions déterminées au niveau national, afin que ceux-ci concordent avec l'objectif de température énoncé dans l'Accord de Paris. Un consensus a

également été atteint sur les procédures destinées à faciliter la pleine mise en œuvre de toutes les dispositions de l'Accord. Les entités non parties ont joué un rôle important dans l'action climatique, comme le confirment les engagements nouveaux ou renforcés annoncés lors de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en dehors du cadre formel des négociations.

23. Il faut espérer qu'à sa soixante-dix-septième session, l'Assemblée générale encouragera les Parties : à revoir et renforcer leurs objectifs pour 2030 dans le cadre de leurs contributions déterminées au niveau national ; à ratifier l'Accord de Paris si elles ne l'ont pas déjà fait ; et à accélérer l'élaboration de stratégies et de plans à long terme pour la réduction des émissions.

24. **M. Cooper** (Secrétaire exécutif adjoint, Convention des Nations Unies sur la diversité biologique), dans une déclaration vidéo préenregistrée, présente la section III de la note du Secrétaire général transmettant le rapport sur l'application des conventions des Nations Unies sur l'environnement (A/77/215). Il indique que la principale tâche de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, lors de sa quinzième réunion qui se tiendra en décembre 2022, sera de finaliser et d'adopter un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, dont les paramètres ont déjà été définis dans la Déclaration de Kunming. Ce cadre doit être suffisamment solide pour inverser la tendance à la perte de biodiversité et garantir une trajectoire de rétablissement d'ici à 2030 au plus tard et il doit être assorti des ressources financières et autres nécessaires pour assurer sa mise en œuvre ainsi que de mécanismes d'évaluation appropriés.

25. Le groupe de travail chargé d'élaborer le cadre s'est réuni deux fois au cours de l'année écoulée, alors que les organes subsidiaires permanents de la Convention – chargés des avis scientifiques, techniques et technologiques, et de la mise en œuvre – se sont également réunis pour élaborer d'autres décisions à soumettre à l'examen de la Conférence et des réunions de la Conférence des Parties tenant lieu de réunions des Parties au Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques et au Protocole de Nagoya. Les négociations ont bénéficié d'un niveau d'engagement sans précédent de la part de toutes les parties prenantes et des progrès notables ont été réalisés dans l'élaboration du projet de cadre, quatre objectifs à long terme et 22 cibles ayant été définis pour s'attaquer aux causes de la perte de biodiversité et à leurs liens avec le climat, la santé, les systèmes alimentaires, les villes, la planification publique, les finances et l'activité d'entreprise. Le projet de cadre comprend des

dispositions sur le rôle et les droits des peuples autochtones et des communautés locales ainsi que sur la participation des femmes et des jeunes. Des travaux supplémentaires sont nécessaires, notamment pour trouver un accord sur l'échelle d'action, la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités, la coopération technique et scientifique, les mécanismes d'examen et l'accès et le partage des avantages liés aux informations sur les séquences numériques des ressources génétiques.

26. Les appels en faveur d'un cadre solide lancés par les dirigeants mondiaux lors du Sommet sur la biodiversité de 2020 ont récemment été réitérés et ont permis de mettre en évidence les enjeux : d'une part, la perte de biodiversité qui compromet la réalisation des objectifs de développement durable et, de l'autre, l'investissement dans la conservation, l'utilisation durable de la biodiversité et le partage juste et équitable des avantages, permettant de jeter les bases d'un avenir prospère, d'une reprise durable et d'une décennie réussie d'action et de réalisations en faveur du développement durable. Les décisions prises jusqu'à la fin de 2022 et les actions entreprises au cours des dernières années de la décennie auront de profondes répercussions sur les générations futures.

27. **M. Ahmad** (Directeur du Bureau de New York du Programme des Nations unies pour l'environnement) présente le rapport sur la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE (A/77/25 et A/77/25/Add.1). Il précise que la session s'est déroulée en deux temps en raison de la pandémie de COVID-19, d'abord en ligne puis en présentiel et a eu pour thème « Renforcer les mesures en faveur de la nature pour réaliser les objectifs de développement durable ». Lors du segment de haut niveau, les Ministres de l'environnement et d'autres représentants ont échangé des vues sur les moyens de consolider les accords multilatéraux sur l'environnement, tant au niveau national qu'international, ainsi que sur la façon de renforcer les mesures en faveur de la nature pour atteindre les objectifs et mettre un terme aux dégradations dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. Lors de la reprise de sa session, l'Assemblée a adopté une déclaration ministérielle et 14 résolutions, notamment sur l'élaboration d'un traité international juridiquement contraignant pour mettre fin à la pollution plastique, sur la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politique au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, sur la définition et la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature et sur la biodiversité et la santé.

28. L'Assemblée a également convoqué une session spéciale pour célébrer le cinquantième anniversaire de la création du PNUE, au cours de laquelle une déclaration politique a été adoptée et les États membres ont réaffirmé leur engagement en faveur de la coopération environnementale et le rôle indispensable de l'Assemblée en tant qu'organe décisionnel intergouvernemental pour faire progresser la mise en œuvre de la dimension environnementale du Programme 2030. Les États Membres pourraient souhaiter prendre note des rapports, déclarations et résolutions adoptés par l'Assemblée et se féliciter de ses diverses décisions ainsi que reconnaître et prendre en considération sa composition universelle, son financement et son mandat.

29. **M. Li** (Directeur de la Division des terres et des eaux, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), intervenant par liaison vidéo, présente le rapport du Secrétaire général sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière (A/77/216), qui a été établi sur la base des contributions de plusieurs entités des Nations Unies. Il signale que le rapport met en évidence les activités, les initiatives et les réalisations de la mi-2021 à la mi-2022 et reflète la prise de conscience croissante des coûts humains, économiques, sociaux et environnementaux des tempêtes de sable et de poussière. Le rapport couvre les quatre grands domaines suivants : activités transversales ; surveillance, prévision et alerte rapide ; atténuation des effets, vulnérabilité et résilience ; atténuation des causes.

30. Trois messages clés sont mis en avant dans le rapport. Tout d'abord, les risques transfrontières auxquels la société humaine est exposée en raison des tempêtes de sable et de poussière continuant de peser sur de nombreuses régions du monde, il est plus que jamais nécessaire de renforcer l'action concertée menée aux niveaux national et international pour réduire les incidences négatives qu'ont ces tempêtes sur de nombreux secteurs. Deuxièmement, la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière poursuit ses efforts pour passer du stade de la planification à celui de la mise en œuvre et est invitée à aider davantage les pays touchés à élaborer et à mettre en œuvre des politiques nationales et régionales sur les tempêtes de sable et de poussière. Enfin, des travaux supplémentaires sont requis pour combler les lacunes en matière de données, d'informations et de compréhension de la façon dont le cycle mondial de la poussière interagit avec la société humaine dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030, la mobilisation des ressources étant essentielle pour renforcer l'action mondiale.

31. **Le Président** invite la Commission à engager une discussion générale sur ce point.

32. **M. Bieke** (Côte d'Ivoire) remercie le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification d'avoir rappelé que la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification s'est tenue en Côte d'Ivoire et précise que le Programme Héritage d'Abidjan est une initiative ambitieuse qui a été adoptée pour restaurer les terres dégradées.

33. **M. Al-Shaikhli** (Iraq) demande comment la communauté internationale peut s'attaquer à la sécheresse au niveau mondial, étant donné que ce phénomène est d'une telle gravité qu'il a une incidence considérable sur les êtres humains, les écosystèmes et les économies.

34. **M. Bukuru** (Chef du Bureau de liaison de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification) dit que les efforts de la Côte d'Ivoire, notamment lors de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention, ont été très appréciés.

35. En réponse au représentant de l'Iraq, il souligne que tous les pays sont touchés par la sécheresse, en particulier dans le contexte des changements climatiques, et qu'il est temps de se mobiliser pleinement pour s'attaquer au problème par le biais de l'alerte précoce, de la préparation et de la résilience.

36. **M. Akram** (Pakistan), intervenant au nom du groupe des 77 et de la Chine, déclare que, malgré tous leurs efforts, les pays en développement peinent à atteindre la plupart des objectifs de développement durable et leurs cibles. Trois facteurs principaux expliquent ces difficultés. Tout d'abord, de graves chocs économiques mondiaux ont contribué aux crises alimentaire, financière et de la dette, ont remis en cause la sécurité énergétique et ont inversé les progrès vers la réalisation des objectifs, la hausse des taux d'intérêt et la dépréciation de la monnaie dans les pays en développement exacerbant le surendettement et le risque de défaillance des États souverains. Ensuite, selon les estimations, l'énorme déficit financier, qui était de 2 500 milliards de dollars avant la pandémie de COVID-19, se situe aujourd'hui entre 3 000 et 5 000 milliards de dollars. Enfin, les nations en développement sont touchées de manière disproportionnée par les changements climatiques, qui continuent de faire des ravages, entraînant le recul de la cryosphère, le réchauffement continu des océans et la perte accélérée de la masse glaciaire, autant de conséquences d'une

action inadéquate en termes d'atténuation et d'adaptation.

37. Pour surmonter les crises en cascade, il faut mettre en œuvre des mesures d'urgence tout en encourageant dans le même temps les changements structurels. Parmi les mesures d'urgence doivent figurer la mobilisation d'une aide humanitaire, économique et financière d'urgence en faveur des pays en développement en détresse, la modération des prix des denrées alimentaires grâce à l'expansion de la production alimentaire et au soutien aux petits agriculteurs, la sauvegarde de l'accès à l'énergie pour les pays en développement, la réduction de la charge financière représentée par les importations d'énergie et l'aide aux pays souffrant des effets dévastateurs des changements climatiques. En outre, des changements structurels s'imposent à de nombreux niveaux. L'architecture financière internationale doit être restructurée pour s'aligner sur les objectifs. Quelque 1 000 milliards de dollars doivent être mobilisés chaque année pour investir dans une architecture durable et résiliente dans les pays en développement. Le programme d'action relatif aux changements climatiques doit être intégralement mis en œuvre conformément au principe de responsabilités communes mais différenciées. À la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les délégations doivent veiller à ce que les pays développés respectent leur engagement de fournir au moins 100 milliards de dollars par an pour le financement de l'action climatique, de parvenir à un meilleur équilibre entre les mesures d'atténuation et les mesures d'adaptation et de mettre en place un mécanisme de financement pour les pertes et préjudices, les pays développés se situant également à l'avant-garde des efforts à mener pour parvenir à zéro émission nette avant 2050. En outre, les financements et les mesures liés à la biodiversité doivent être développés. Les pays en développement doivent bénéficier d'un accès préférentiel aux technologies de pointe et mettre fin aux restrictions discriminatoires, en mettant l'accent sur la recherche-développement à l'échelle mondiale. Enfin, il convient de rechercher un régime international équitable en matière de technologies de l'information afin de réduire la fracture numérique et de permettre aux pays en développement de s'intégrer à l'économie numérique mondiale.

38. **M. Blanco Conde** (République dominicaine), prenant la parole au nom du Système d'intégration centraméricain, fait observer que l'Amérique centrale est actuellement frappée par l'ouragan Julia et que les gouvernements de la région mettent en œuvre des plans nationaux dont la priorité est de sauver des vies. Un

renforcement du multilatéralisme, de la solidarité et de la coopération internationale est nécessaire pour lutter contre les effets des changements climatiques et d'autres crises. Il faut espérer que la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques marquera une nouvelle étape dans les efforts de lutte contre ces changements, y compris la mise à disposition de 100 milliards de dollars pour le financement de l'action climatique et un nouveau mécanisme pour les pertes et préjudices. L'Amérique centrale est de plus en plus exposée à des phénomènes météorologiques intenses et extrêmes et à d'autres menaces géologiques telles que les éruptions volcaniques et les tremblements de terre, ce qui en fait l'une des régions les plus vulnérables. Il importe donc de renforcer la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Il convient également d'être plus ambitieux en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les pays développés sont historiquement responsables de ces émissions et des engagements plus ambitieux sont nécessaires pour limiter la hausse des températures mondiales et fournir aux pays en développement des ressources financières supplémentaires, prévisibles et adéquates. Les financements doivent être facilement accessibles aux pays les plus vulnérables afin qu'ils puissent atténuer les effets des changements climatiques et s'y adapter. En outre, les énergies renouvelables et les technologies propres dans l'industrie et les transports sont essentielles à la relance économique et les partenaires de développement sont invités instamment à continuer de soutenir la mise en œuvre de la stratégie pour l'énergie durable du Système d'intégration centroaméricain.

39. La situation alimentaire et nutritionnelle, dégradée par la hausse mondiale des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, est très préoccupante, en particulier pour les populations les plus vulnérables, qui souffrent de malnutrition chronique et subissent les effets les plus dévastateurs des changements climatiques. Déterminée à lutter contre la faim et la malnutrition, la région d'Amérique centrale a participé à de nombreux dialogues afin de mettre en place des systèmes alimentaires durables et intégrés garantissant la production et la disponibilité d'aliments sains et nutritifs. En outre, des mesures ont été prises en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles afin d'améliorer la situation à cet égard, y compris dans les zones rurales et isolées. Pour soutenir l'agriculture familiale, un secteur vital pour la sécurité alimentaire, l'entrepreneuriat a été encouragé et des outils financiers ont été créés. Améliorer la résilience, l'égalité des genres et l'inclusion sociale, donner accès à une éducation et à des services de santé

publique de qualité, assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et mettre fin à la pauvreté sont des éléments centraux des efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable.

40. **M. Blair** (Antigua-et-Barbuda), prenant la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires, considère que la reconnaissance des petits États insulaires en développement comme un cas particulier dans l'optique du développement durable est mise à mal par des objectifs de développement qui ne sont pas en accord avec les principes de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992. Lors de cette Conférence, puis dans le Programme 2030 et l'Accord de Paris, il a été reconnu que les petits États insulaires en développement avaient besoin de solutions adaptées. Ces solutions ne s'étant pas encore matérialisées, on peut se demander si la communauté internationale souhaite véritablement assurer le développement durable de ces États. Les défis auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement se sont multipliés ces 30 dernières années et nombre d'entre eux sont au bord de l'effondrement en raison de la pandémie de COVID-19, les progrès en matière de développement étant éclipsés par des niveaux élevés de chômage et d'endettement et par la baisse des revenus, des investissements directs étrangers et des envois de fonds des travailleurs émigrés.

41. Les mises en garde contre les menaces pesant sur la stabilité et les appels à des solutions ne semblent pas avoir reçu d'écho, les préoccupations des petits États insulaires en développement n'étant pas considérées comme des priorités représentatives des intérêts des pays en développement. Pour éliminer la pauvreté et parvenir à un développement durable pour tous, ces États doivent pouvoir disposer d'une marge de manœuvre budgétaires et décisionnelle suffisante. Le Groupe a souligné à plusieurs reprises que les petits États insulaires développés ne doivent pas supporter les conséquences des pratiques non durables adoptées ailleurs et que l'action en faveur du climat doit être au cœur de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, avec la création d'un fonds pour les pertes et les préjudices.

42. L'Alliance des petits États insulaires plaide en faveur d'un système proactif qui tienne compte de l'incapacité des petits États insulaires en développement de répondre aux chocs mondiaux, qui sont exacerbés par la pandémie, la crise socioéconomique et les changements climatiques. Il est donc décevant de constater que les solutions visant à renforcer la résilience des petits États insulaires en

développement sont souvent assorties de réserves qui retardent encore la fourniture de l'aide. Ces États sont pleinement conscients de leurs vulnérabilités et ne recherchent pas l'aumône, mais plutôt une position de principe fondée sur la justice et l'équité : les comportements et les pratiques destructeurs doivent être endigués et la réduction des risques de catastrophe, la propreté des mers, la fin de la pollution plastique et les technologies vertes abordables sont autant d'objectifs qui doivent être poursuivis. La situation particulière des petits États insulaires en développement doit être prise en compte sans plus tarder dans les négociations menées au cours de la présente session de la Commission concernant les résolutions sur les Orientations de Samoa, la finalisation de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle et les préparatifs de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.

43. **M. Lagdameo** (Philippines), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), souligne que la Vision 2025 de la Communauté de l'ASEAN complète le Programme 2030 et que l'ASEAN continue de soutenir diverses initiatives visant à étayer les efforts faits au niveau régional pour réaliser les objectifs de développement durable et construire un avenir plus durable et plus résilient. L'ASEAN s'est engagée à faire progresser la coopération sur diverses questions relatives à la protection et à la conservation de l'environnement et à faire prendre davantage conscience des nouvelles préoccupations environnementales et des changements climatiques au moyen de l'éducation. L'utilisation des technologies est importante pour la protection et la conservation de l'environnement et les efforts déployés pour se relever de la pandémie de COVID-19 ne doivent pas intervenir au détriment de l'environnement. L'ASEAN s'est également engagée à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour éliminer la pauvreté, améliorer les infrastructures et la connectivité, promouvoir la consommation et la production durables, renforcer la gestion durable des ressources naturelles et favoriser la résilience et elle attend avec impatience les prochaines réunions de haut niveau que les deux organisations tiendront entre elles.

44. L'ASEAN étant l'une des régions les plus exposées aux catastrophes naturelles, elle a mis en œuvre des projets de gestion des catastrophes et de relèvement après les catastrophes conformément à l'approche « One ASEAN, One Approach ». La vulnérabilité face aux changements climatiques est une préoccupation majeure pour la région et l'ASEAN a réaffirmé son engagement en faveur de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements

climatiques, de l'Accord de Paris et du Pacte de Glasgow sur le climat ainsi que de l'intégration de la biodiversité dans les efforts de relèvement post-pandémique. Elle soutient également la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et a lancé une initiative visant à planter 10 millions d'arbres sur 10 ans. En outre, elle cherche à renforcer la résilience économique et à garantir la sécurité énergétique dans la région, en reconnaissant que le gaz naturel et les énergies renouvelables pourraient jouer un rôle clef dans la transition vers des systèmes énergétiques à plus faibles émissions. L'inclusion du gaz naturel dans les taxonomies nationales et internationales de la finance durable a été soutenue afin de développer davantage l'approvisionnement et l'infrastructure et de soutenir la transition énergétique.

45. **M. Edokpa** (Nigéria), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, déclare que la pandémie de COVID-19 a fait basculer environ 15 millions d'Africains dans l'extrême pauvreté en 2020 et inversé plus de deux décennies de progrès en matière de réduction de la pauvreté. Elle a également entraîné des pertes d'emploi, une réduction des revenus et une augmentation des risques et de la vulnérabilité. Le Groupe réaffirme la nécessité d'assurer la pérennité des systèmes de protection sociale en donnant la priorité à des formes de financement fiables, durables et équitables, y compris la mobilisation des ressources nationales et la coopération internationale.

46. La santé pour tous doit être mieux protégée et avec elle le potentiel de création d'emplois, alors que les systèmes nationaux et régionaux de préparation et de réponse aux urgences pour les futures pandémies doivent être renforcés. La capacité nationale de production de vaccins doit également être accrue. En outre, la Zone de libre-échange continentale africaine et d'autres initiatives à l'échelle du continent doivent être mises à profit pour créer des emplois décents, réduire la pauvreté, diminuer la dépendance commerciale à l'égard des partenaires de développement et augmenter la part du commerce africain. Par ailleurs, des régimes d'assurance abordables et axés sur le marché doivent être mis en place dans le cadre d'une coopération public-privé afin de se prémunir contre les chocs futurs.

47. Les changements climatiques ont rendu plus difficile la réalisation des objectifs de développement durable car ils ont augmenté le coût de la résilience. La multiplication des phénomènes météorologiques et climatiques détruit les systèmes économiques et écologiques et contribue à l'insécurité alimentaire et aux déplacements de population. Les tempêtes de sable et de poussière nuisent de plus en plus à la santé, au bien-être et aux moyens de subsistance des populations

ainsi qu'à la qualité de l'eau et de l'air, provoquant la désertification, la dégradation des sols et l'appauvrissement de la biodiversité. Les changements climatiques représentent un obstacle supplémentaire pour les efforts d'élimination de la pauvreté et entravent considérablement la croissance et la prospérité. On estime que jusqu'à 118 millions de personnes extrêmement pauvres et vulnérables seront exposées à la sécheresse et à la chaleur extrême d'ici à 2030. Le PNUE a prévenu que, même si tous les engagements pris dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sont respectés, les températures mondiales continueront d'augmenter et qu'une action plus ambitieuse est donc nécessaire. Alors que la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification touche à sa fin et que la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes débute, il y a lieu de poursuivre les travaux sur la restauration et la gestion durable des terres. Le Groupe souligne l'importance de la résilience climatique et de la mise en place de cadres relatifs au climat, aux conditions météorologiques et à l'eau pour assurer le développement socioéconomique. Les flux financiers vers l'Afrique doivent être plus efficaces et moins complexes et des investissements sont nécessaires dans le développement des capacités, le transfert de technologies et les systèmes d'alerte précoce. Les secteurs du développement et de la finance doivent être mieux informés des risques afin de prendre en compte ceux-ci en même temps que le coût des catastrophes climatiques.

48. **M^{me} Motsumi** (Botswana), prenant la parole au nom du groupe des pays en développement sans littoral, indique que le fragile rétablissement des pays en développement sans littoral après la pandémie de COVID-19 a été interrompu par les autres préoccupations touchant le monde entier. La proportion de la population de ces pays vivant sous le seuil international de pauvreté est préoccupante et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a également enregistré une accentuation de l'insécurité alimentaire modérée ou grave, qui est passée de 44,5 % à 53,8 % entre 2014 et 2021. Outre les restrictions frontalières et les blocages liés à la pandémie qui compromettent le transport des denrées alimentaires, la hausse des prix des produits alimentaires de base due aux tensions géopolitiques a pesé lourdement sur les pays en développement sans littoral, dont certains sont des importateurs nets de denrées alimentaires. En outre, le taux de chômage s'est aggravé dans les pays les moins avancés comme dans les pays en développement sans littoral, qui ont donc besoin d'un soutien ciblé et coordonné de la part de la communauté internationale, afin de donner l'impulsion

nécessaire à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

49. Le Groupe s'est fixé quatre priorités spécifiques. Premièrement, pour réduire les coûts et les temps de transport élevés, une meilleure infrastructure de transport est nécessaire, avec des règles simplifiées et harmonisées et l'échange transparent de données ainsi que le soutien des pays de transit et d'autres partenaires régionaux. Deuxièmement, l'appui international au financement des mesures d'atténuation aux changements climatiques et d'adaptation à ces changements doit être accru. De nombreux pays en développement sans littoral offrent des conditions parfaitement adaptées au développement des énergies renouvelables, mais les taux d'utilisation de ces énergies y sont parmi les plus faibles. La fourniture d'une assistance technique et de financements, notamment de la part du secteur privé, pourrait les aider à passer aux énergies renouvelables et à donner l'exemple à d'autres. La mise en œuvre de l'Accord de Paris et la participation à d'autres cadres de développement, tels que ceux portant sur la réduction des risques de catastrophe et la désertification, sont également importantes. Troisièmement, des efforts accrus sont nécessaires pour assurer la transformation économique structurelle et la diversification des pays en développement sans littoral, afin qu'ils puissent s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales et réduire leur dépendance à l'égard des ressources naturelles, grâce au renforcement des capacités de production, au transfert de technologies et à l'investissement étranger. Enfin, pour garantir la viabilité de la dette à long terme, toutes les parties prenantes doivent œuvrer en faveur de la restructuration de la dette et de la suspension du service de la dette.

50. *M. Abdelaziz (Égypte), Vice-Président, prend la présidence.*

51. **M^{me} Chimbiri Molande** (Malawi), prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, fait observer que, bien que les délégués se réunissent chaque année pour débattre du développement durable, il importe de se demander si des progrès sont réalisés, si les accords sont mis en pratique par les États Membres et si les parties prenantes jouent leur rôle dans la mise en œuvre du Programme 2030. Il est évident que les récents défis mondiaux entravent le développement, en particulier pour les pays les moins avancés.

52. La plupart des pays les moins avancés dépendent de l'agriculture, mais les vagues de chaleur, la sécheresse, les inondations et les cyclones détruisent les cultures, le bétail et les infrastructures, entraînant la dégradation des sols, la désertification et la perte de biodiversité et forçant les pays à détourner leurs ressources d'objectifs de développement plus larges. Il

est donc essentiel d'accroître le financement des mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques constitue une plate-forme essentielle pour les discussions internationales sur ces changements et il faut espérer que la Conférence des Parties à la Convention, à sa vingt-septième session, apportera des réponses concrètes. Il est également nécessaire de respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris et, comme le souligne le Programme d'action de Doha pour les pays les moins avancés, de fournir un appui technique au renforcement des capacités dans ces pays afin de lutter contre les changements climatiques. D'autres engagements, tels que les plans nationaux d'adaptation et la mobilisation de 100 milliards de dollars par an pour le financement de l'action climatique, doivent également être suivis d'effets. Les catastrophes climatiques ont entraîné un ralentissement du développement socioéconomique et exacerbé la pauvreté : des familles ont perdu leur logement et leurs moyens de subsistance, des communautés ont perdu des entreprises et des services et des enfants, en particulier des filles, ont manqué l'école et risqué d'être soumises à des mariages précoces. Ces catastrophes coûtent environ 520 milliards de dollars par an à l'économie mondiale, les pays en développement, en particulier ceux qui se trouvent dans des situations particulières, supportant une part disproportionnée de ce coût. On estime que 70 % des catastrophes liées au climat se produisent dans les pays les moins avancés. Au cours de la période 2008-2018, ces pays ont perdu 37 milliards de dollars de récoltes et de bétail à cause de la sécheresse et 21 milliards de dollars supplémentaires en raison de graves inondations, et plus de 8,5 millions de personnes y ont été déplacées en 2020. Enfin, l'énergie joue un rôle central dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Accord de Paris, mais les pays les moins avancés sont à la traîne en termes d'accès à l'électricité.

53. *M^{me} Stoeva (Bulgarie) prend la présidence.*

54. **M. Pérez Ayestarán** (République bolivarienne du Venezuela), prenant la parole au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies, remarque que la pandémie de COVID-19, associée à la crise mondiale multidimensionnelle actuelle, a réduit à néant bon nombre des résultats obtenus dans la mise en œuvre du Programme 2030 ces sept dernières années, en particulier dans les pays en développement. En outre, les répercussions possibles des tensions géopolitiques en cours sont préoccupantes car elles ne font pas qu'exacerber des conditions socioéconomiques déjà difficiles et entraînent également une plus grande

incertitude, influant sur le coût des produits de base tels que les denrées alimentaires et l'énergie. Mais cette réalité est un appel à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le Programme 2030 en mobilisant des ressources pour le financement du développement et en augmentant non seulement l'aide publique au développement, mais aussi la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire. Dans ce cadre, l'Initiative pour le développement mondial vise à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et les États Membres sont invités à rejoindre le Groupe des Amis de cette initiative. La réalisation du développement durable passe également par le renforcement de la coopération et de la solidarité internationales ainsi que par la mise en œuvre d'engagements liés à l'environnement et à l'amélioration de la durabilité des modes actuels de consommation et de production.

55. L'humanité étant actuellement menacée par les effets des changements climatiques, des mesures correctives doivent être adoptées d'urgence pour réduire efficacement les émissions de gaz à effet de serre et faire en sorte que les pays développés tiennent leurs promesses et que les institutions financières internationales facilitent la mobilisation des ressources pour des mesures d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement.

56. Les mesures coercitives unilatérales ont également entravé le développement durable de plus d'un tiers de l'humanité, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international. Elles exacerbent la crise actuelle et provoqueront des souffrances prolongées s'il n'y est pas mis fin. Elles doivent être éliminées afin de permettre à toutes les nations de réaliser pleinement leur potentiel productif et de contribuer à surmonter les défis actuels. Bien que nombre de ces défis échappent au contrôle des pays en développement, le Groupe des Amis s'engage à promouvoir et à défendre la Charte tout en continuant à œuvrer à la réalisation pleine et effective des objectifs de développement durable.

57. **M. Smith** (Bahamas), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), constate que la situation particulière des petits États insulaires en développement a été reconnue lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992 et dans la pléthore de cadres mondiaux établis depuis 2015, mais que les crises actuelles ont exacerbé les vulnérabilités existantes. La CARICOM souligne depuis longtemps que les pratiques non durables en matière de combustibles fossiles dans d'autres parties du monde imposent une charge environnementale injuste aux petits États insulaires en développement. Elle demande qu'une plus grande attention soit accordée

à la réduction des risques de catastrophe, y compris grâce à une coopération internationale renforcée pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai, et qu'un système à même de répondre à l'échelle et dans un délai approprié aux catastrophes soit mis en place.

58. Pour les pays des Caraïbes, maintenir la hausse de la température mondiale en dessous de 1,5° C n'est pas une option, mais une condition de survie. La communauté internationale a la responsabilité de protéger les plus vulnérables, notamment les petits États insulaires en développement, pour lesquels les changements climatiques constituent une menace existentielle, et la nécessité de financer les pertes et préjudices doit être reconnue au niveau mondial. Avec leur riche biodiversité terrestre et marine, les pays de la CARICOM se sont engagés à atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique. Lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, la CARICOM plaidera en faveur d'un plan ambitieux visant à garantir que la vision d'une vie en harmonie avec la nature se concrétise d'ici à 2050. Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 doit prévoir un financement adéquat pour soutenir sa mise en œuvre. La CARICOM participera activement à la négociation de la résolution intitulée « Vers la mise en valeur de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et futures », car la région constitue un cas particulier en matière de développement durable. Elle continuera également de s'engager de manière constructive pour faire progresser les Orientations de Samoa, préparer la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et soutenir les travaux en cours visant à établir un indice de vulnérabilité multidimensionnelle.

59. **M^{me} Aldhidah** (Qatar) souligne que son pays a réalisé d'importants progrès en matière de développement humain, social, économique et environnemental, conformément à son ambitieux plan « Vision 2030 ». Les examens nationaux volontaires qu'il a présentés au forum politique de haut niveau décrivent en détail ses efforts nationaux et ses partenariats internationaux. Le Qatar a été salué au niveau international pour ses actions visant à garantir l'accès à une éducation de qualité pour les enfants dans les zones de conflit. Le Fonds du Qatar pour le développement a pris un certain nombre de nouveaux engagements en 2021 pour financer des projets de développement et d'aide humanitaire, portant ses contributions à plus de 551 millions de dollars. Il a contribué à la réponse à la pandémie de COVID-19 dans les États les plus vulnérables. Le Qatar a également fourni un financement flexible à plusieurs entités des Nations Unies dans le cadre d'accords bilatéraux et

multilatéraux. Il a été l'un des investisseurs fondateurs des laboratoires d'accélération du système des Nations Unies pour le développement, auxquels il vient d'apporter 10 millions de dollars supplémentaires, ce qui porte sa contribution totale à 30 millions de dollars. Le Qatar accueillera le deuxième segment de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en mars 2023 et espère que le Programme d'action de Doha pour les pays les moins avancés adopté lors du premier segment de cette Conférence favorisera un développement équitable, inclusif et durable. Le Qatar se réjouit également d'accueillir en novembre 2022 ce qui sera la Coupe du monde la plus respectueuse de l'environnement de l'histoire.

60. **M^{me} Hasanova** (Tadjikistan) fait savoir que son pays a pris des mesures pour intégrer les objectifs de développement durable dans les politiques et les plans de développement nationaux encore que, malgré des progrès notables, des risques importants subsistent, tels que les aléas et les catastrophes liés au climat, qui pourraient ralentir ou inverser la réalisation du Programme 2030 et menacer la productivité agricole et la sécurité alimentaire. L'aide publique au développement est donc d'une importance capitale pour soutenir le développement durable des pays en développement, en particulier ceux qui se trouvent dans des situations particulières.

61. Pour le Tadjikistan, les questions relatives à l'eau et au climat ont joué un rôle clef dans la politique. L'année écoulée a été marquée par des catastrophes naturelles liées à l'eau qui n'ont pas de précédent dans le monde et qui ont entraîné des dégâts économiques et infrastructurels considérables et la perte de milliers de vies humaines. Tout en luttant contre les conséquences de ces catastrophes, le monde est devenu de plus en plus conscient de l'importance de la protection et de la gestion des ressources en eau. Le Tadjikistan est depuis longtemps un défenseur des actions liées à l'eau et a lancé la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de développement durable » (2018-2028). En 2022, le pays a accueilli la deuxième Conférence internationale de haut niveau sur la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de développement durable » (2018-2028), en préparation de l'examen à mi-parcours de la Décennie. La déclaration de Douhanbé, adoptée lors de la Conférence, appelle la communauté internationale à prendre de nouveaux engagements et à intensifier son action pour atteindre les objectifs de la Décennie. La deuxième Conférence des Nations Unies sur l'eau, qui se tiendra en 2023, offrira une nouvelle

occasion d'examiner les progrès accomplis et d'évaluer les obstacles à la réalisation des objectifs. Les incidences des changements climatiques sur les ressources en eau appellent également des mesures concertées, la fonte accélérée des glaciers étant une préoccupation majeure. Le Tadjikistan a donc encouragé une approche intégrée des questions liées à l'eau et au climat, notamment au sein de la Coalition pour l'eau et le climat, qui a proposé que l'année 2025 soit déclarée Année internationale de la préservation des glaciers.

62. **M^{me} Ramirez** (Mexique) souligne que son pays est attaché au programme international de développement durable et au renforcement de la coopération régionale, sud-sud et triangulaire. Les travaux de la Commission doivent être reliés à divers processus de l'ONU et les résultats des prochains sommets internationaux sur les objectifs de développement durable, l'eau et la réduction des risques de catastrophe doivent servir de catalyseur à l'action collective.

63. Le Mexique estime que plusieurs points doivent recevoir une attention prioritaire à la soixante-dix-septième session. Premièrement, des synergies doivent être créées entre la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques afin de s'attaquer à la triple crise planétaire – changements climatiques, pollution et perte de biodiversité – en tenant compte des questions de genre et de droits humains. Deuxièmement, l'action climatique doit être intensifiée pour développer des politiques d'adaptation et d'atténuation, en utilisant des solutions fondées sur la nature et axées sur les écosystèmes. Les pays développés doivent respecter leurs engagements en matière de financement de l'action climatique et créer des mécanismes supplémentaires pour les pertes et préjudices. Troisièmement, il convient d'adopter un cadre mondial ambitieux et transformateur de la biodiversité pour l'après-2020 afin d'enrayer la perte de biodiversité d'ici à 2030 et de garantir la conservation, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes. Quatrièmement, en tant que membre du Groupe de haut niveau pour une économie océanique durable, le Mexique reconnaît l'importance de promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau, celles-ci étant liées à la conservation des sols, à la sécurité alimentaire, à la santé publique, au développement du tourisme et à la qualité de vie. Cinquièmement, la réalisation de l'objectif 6 relatif à l'eau est devenue une question existentielle pour la vie sur Terre et le Mexique soutient les appels lancés par plus de 140 États Membres pour

que le Secrétaire général nomme un envoyé spécial pour l'eau. Sixièmement, le Mexique réitère son soutien à la réduction des risques de catastrophe par le biais d'efforts visant à identifier les vulnérabilités et à renforcer les capacités d'adaptation et de résilience.

64. La récente entrée en vigueur de l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú) offre l'occasion à l'Amérique latine et aux Caraïbes de garantir le droit de tous à un environnement sain. La coopération multilatérale et la constitution d'alliances sont essentielles pour garantir une reprise durable, verte, inclusive et équitable et pour trouver des solutions aux enjeux à moyen et long terme indispensables au renouveau du modèle de développement.

65. **M. Abudu-Birresborn** (Ghana) constate que le monde se trouve à un tournant dans la mise en œuvre du Programme 2030. Les récentes crises mondiales ont fait de la réalisation des objectifs de développement durable une tâche plus ardue, mais il ne faut pas laisser les efforts se relâcher. Les interventions résolues qui ont marqué la lutte contre la pandémie de COVID-19 apportent suffisamment d'éléments qui démontrent les effets positifs de l'atténuation pour les populations vulnérables. C'est dans ce contexte que le Ghana a présenté son deuxième examen national volontaire au forum politique de haut niveau de 2022. Pour les nations africaines, les objectifs sont une lueur d'espoir pour le développement durable et jouent un rôle essentiel dans le relèvement, mais dans de nombreuses parties du continent, les progrès sont au point mort ou en train de s'inverser. Une action audacieuse, coordonnée et urgente est donc nécessaire.

66. La Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, lors de sa vingt-septième session en novembre 2022, doit porter essentiellement son attention sur les mesures d'adaptation, l'objectif de 1,5° Celsius, les pertes et préjudices et la nécessité d'accroître les financements accessibles. Elle doit agir dans quatre domaines essentiels : premièrement, faire en sorte que les pays riches et très polluants mettent en place un mécanisme de financement spécifique pour les pertes et les préjudices ; deuxièmement, établir un plan de mise en œuvre pour une action d'adaptation accélérée afin d'améliorer la transparence, la prévisibilité et la responsabilité et de doubler les financements d'ici à 2025 ; troisièmement, exhorter les principales nations émettrices dont les objectifs d'émissions ne sont pas en phase avec l'objectif de 1,5° Celsius à revoir et à renforcer leurs objectifs ; et enfin, veiller à ce que le

financement de la lutte contre les changements climatiques réponde aux besoins des pays en développement. Le temps de l'action climatique n'a que trop tardé.

67. **M. Rupende** (Zimbabwe) déclare que, malgré les défis mondiaux actuels, son pays continue d'aligner sa stratégie nationale de développement quinquennale sur les objectifs de développement durable, conformément à l'objectif de développement à long terme consistant à atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure d'ici à 2030. Le renforcement des mécanismes institutionnels s'est poursuivi afin d'accroître le rôle des acteurs non étatiques, notamment dans la mise en œuvre et le suivi des programmes de développement.

68. Ayant subi les graves conséquences des changements climatiques, notamment une augmentation significative des phénomènes météorologiques extrêmes, le Zimbabwe a élaboré des plans ambitieux pour lutter contre ces changements. Il attend des pays responsables de la crise qu'ils montrent l'exemple lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en accélérant l'allocation du financement de 100 milliards de dollars. Il faut que se manifeste la volonté politique nécessaire pour mettre en œuvre les engagements, notamment en ce qui concerne le principe des responsabilités communes mais différenciées. En tant que pays en développement sans littoral, le Zimbabwe accorde une grande priorité à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et continue de développer ses infrastructures afin de réduire les inconvénients de son enclavement. En outre, le pays s'est fixé pour objectif de produire plus de 2 000 MW d'énergie renouvelable d'ici à 2030, car la transition vers des énergies alternatives favorise la croissance de l'économie verte et stimule la durabilité énergétique. Les investisseurs potentiels sont invités à s'associer au Zimbabwe pour accélérer divers projets en cours dans le secteur des énergies renouvelables.

69. Les ambitions et les engagements du pays restent toutefois entravés par les effets des mesures coercitives unilatérales et la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme a récemment appelé à la levée des sanctions imposées au Zimbabwe par l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique à l'issue de sa mission d'information dans le pays en 2021. Elle a considéré que l'excès de zèle dans l'application des sanctions avait eu des répercussions insidieuses sur l'économie, les droits humains et la mise en œuvre du Programme 2030. Le Zimbabwe demande donc que les sanctions soient levées immédiatement et

sans condition afin de donner au pays une chance de réaliser ses plans de développement et d'atteindre les objectifs d'ici à 2030.

70. **M. Hossain** (Bangladesh) estime que les modes de vie et de production et de consommation actuels sont à l'origine des changements climatiques et de la pollution de l'environnement. Un million de bouteilles en plastique sont achetées chaque minute et 5 000 milliards de sacs en plastique à usage unique sont jetés chaque année dans le monde. Il existe un lien de complémentarité entre le désarmement nucléaire et la non-prolifération.

71. Avant la pandémie de COVID-19, le Bangladesh était en bonne voie pour atteindre de nombreuses cibles des objectifs de développement durable, mais la pandémie ainsi que la crise climatique et les tensions géopolitiques ont nui aux progrès et des actions audacieuses sont aujourd'hui nécessaires. Premièrement, un système financier mondial plus juste et plus inclusif, reconnaissant les vulnérabilités des pays les moins avancés, est indispensable pour faire face à l'incertitude économique, à une marge de manœuvre budgétaire de plus en plus restreinte, à des perspectives de croissance stagnantes ou négatives et à des niveaux élevés de surendettement. Il y a lieu de combler le fossé financier et de renforcer le filet de sécurité financière pour les pays vulnérables en alignant l'architecture financière internationale sur les objectifs de développement mondiaux. Deuxièmement, une action transformatrice en matière de climat est requise de toute urgence et l'accord sur la transformation des systèmes agroalimentaires ainsi que l'adoption de la résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement visant à mettre fin à la pollution plastique au moyen d'un accord international juridiquement contraignant constituent donc des avancées importantes. Troisièmement, les pays doivent atteindre leurs objectifs en matière d'émissions et fournir 100 milliards de dollars pour l'action climatique aux pays en développement. Il faut qu'une feuille de route claire sur le calendrier et les modalités de réalisation des engagements financiers soit définie à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Quatrièmement, bien que la science, la technologie et l'innovation soient censées stimuler la croissance et jouer un rôle de catalyseur dans la réponse collective aux défis du développement durable, la capacité des économies à faible revenu de participer de manière significative à l'économie fondée sur la technologie et les données et à en tirer profit reste déficiente. Des efforts sont nécessaires pour combler la fracture numérique, qui est devenue un nouveau visage

de l'inégalité, et garantir un accès équitable aux technologies durables.

72. **M^{me} Babikyan** (Arménie) considère que, malgré les revers causés par la pandémie de COVID-19 et la triple crise planétaire, le Programme 2030 demeure le plan directeur pour assurer un redressement durable. Il doit rester centré sur les personnes et inclusif, notamment pour assurer un accès équitable aux technologies de la santé, et mettre un accent particulier sur les besoins et les priorités des populations vulnérables. L'Arménie se félicite des mesures transformatrices énoncées par le Secrétaire général pour la pleine mise en œuvre des objectifs de développement durable, en particulier en ce qui concerne l'intégration des questions relatives à la jeunesse, car l'autonomisation des jeunes est l'une des principales priorités du pays qui s'emploie à leur permettre de réaliser leur potentiel, en soutenant le renforcement de leurs capacités entrepreneuriales et en assurant leur engagement aux niveaux international et national. Une autre priorité est de créer des conditions favorables à la participation pleine, égale et significative des femmes à la vie économique. L'Arménie s'efforce de combler le fossé numérique entre les sexes, notamment en pilotant la Coalition d'action sur les technologies et l'innovation au service de l'égalité entre les femmes et les hommes.

73. Pays montagneux aux écosystèmes fragiles, l'Arménie est déterminée à favoriser la durabilité environnementale et ne ménage pas ses efforts pour faire face aux changements climatiques et réduire les risques de catastrophe. En 2021, le pays a présenté sa contribution déterminée au niveau national, avec pour objectif une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et la réalisation de l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050. Conformément à la Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, l'Arménie a contribué à la conservation et à la restauration des forêts et d'autres écosystèmes terrestres, ayant déjà planté plus d'un million d'arbres dans le cadre de son projet visant à en planter 10 millions, et elle soutient des initiatives privées et publiques pour lutter contre l'érosion des sols et la désertification et sensibiliser à la nécessité de préserver la biodiversité. En outre, elle donne la priorité au développement d'une économie à faible émission de carbone, efficace dans l'utilisation des ressources et socialement inclusive, eu égard en particulier à la production et à la consommation d'énergie. Sa stratégie pour le secteur de l'énergie a été conçue pour maximiser l'utilisation des énergies renouvelables et favoriser la sobriété, la durabilité et la diversification du secteur.

La séance est levée à 1.05 p.m.